

Présents: Bernard MATHIEU, Christian REYNAUD, Patrick AUBIN, Marie France DURAND, Colette DENIE, Daniel ROBERT, Max VASELI, GAST Jean Claude, Marc MICHEL, Jean Paul AUBERT, Albert MOULLET, Brigitte MONTET, Jean Paul JOUVE, Stéphanie BOUVIER, Martine BARBET, Patricia MORHET-RICHAUD, Jean Pierre BOIVIN.

Excusés : Claude BILHET, Jean Marie BLANCHARD

ORDRE DU JOUR:

- Validation du compte rendu du précédent comité syndical,
- Demande de subvention pour le financement du poste d'animateur du contrat de rivière au Conseil Général 05.
- Création d'un poste de technicien de rivière
- Avenant au contrat de travail de Carolyne VASSAS
- Avenant au contrat de travail du poste secrétaire-comptable
- Exonération des pénalités de retard pour l'entreprise OTT
- Débat d'orientation budgétaire

Le Président ouvre la séance à 18h10 et constate que le quorum est atteint avec 17 personnes présentes. Mme MORHET RICHAUD se joindra à l'assemblée à 18h25.

1 APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent comité syndical est approuvé à l'unanimité.

2 SUBVENTION POUR LE POSTE D'ANIMATEUR DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Mme NOGUER rappelle que les postes des deux chargés de mission sont financés par l'Agence de l'eau (50%), le Conseil Régional Rhône Alpes à hauteur de 5%, l'Union Européenne (environ 20%), le Conseil Général des Hautes Alpes (5000 € pour le poste d'animateur du contrat de rivière) et la participation des communautés de communes pour environ 20%.

La demande de subvention doit être déposée au Conseil Général 05 pour l'année 2011 et doit faire l'objet d'un vote au conseil syndical.

Le conseil syndical vote à l'unanimité cette délibération et autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du conseil général.

3 CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN DE RIVIÈRE

Le président Jean Pierre BOIVIN explique la démarche qui a été entreprise depuis la présentation faite au comité syndical du 21/10/2010 de la ré-organisation de l'équipe salariale. Des présentations ont été faites aux communautés des communes exceptées celles du Dévoluy, du Sisteronnais et du Diois.

Mme NOGUER présente les discussions qui ont eu lieu lors du comité de rivière du 19 janvier 2011, auquel ont participé quelques élus du SMIGIBA. Notamment, les difficultés rencontrées par l'équipe salariale pour assurer la mise en œuvre de toutes les actions au contrat de rivière et l'assistance technique aux communes pour les actions dont elles sont maître d'ouvrage. Cette charge de travail implique un décalage du planning établi dans le contrat de rivière. Deux solutions ont été présentées :

- Priorisation des actions : cette solution présente la difficulté de faire un choix sur les actions à réaliser et celles à reporter et d'établir un consensus entre les élus pour déterminer les ordres de priorité. Les partenaires financiers ont également souligné que la solution du report des actions après la date de fin de contrat risque d'être préjudiciable en terme de financement de ces actions. En effet, après 2014, l'Agence de l'Eau va entrer dans son 10^{ème} programme et les modalités et règles d'attribution de subventions risquent d'être modifiées. Par ailleurs, les financements croisés des actions ne seront plus en vigueur dans le cadre de la réforme des collectivités après 2015. Les actions du contrat de rivière reportées après 2014 sont donc susceptibles de ne pas bénéficier des plans de financement inscrits au contrat de rivière. Certains élus indiquent que les élections présidentielles de 2012 viendront perturber l'échéancier de la réforme des intercommunalités.
- Mise en adéquation des moyens pour réaliser l'ensemble des actions du contrat de rivière : renforcement de l'équipe technique avec le recrutement d'un technicien de rivière sur 3 ans dont le poste est subventionné à hauteur de 80% la première année et 60% la troisième année. Les partenaires financiers ont exprimé leur préférence pour cette solution.

M. REYNAUD demande si les 80% de subventions étaient compris dans le contrat de rivière. Mme NOGUER précise que dans le contrat de rivière, seuls les deux postes de chargés de mission étaient inscrits. Que les subventions pour la création du poste de technicien de rivière viennent en plus. M. REYNAUD indique qu'au final, les 48 000 € d'auto-financement prévus pour les deux postes seront alors atteints pour les financements de tous les postes en année 3.

M. CHAUTANT informe que les problèmes financiers que rencontrent la CC2B impliquent des diminutions de dotation sur un certain nombre de domaine et que le SMIGIBA n'est pas une priorité pour la CC2B.

M. VASELI s'interroge sur le profil de la personne recrutée, sur son grade et sur ses missions.

Mme NOGUER indique que les missions ont été définies grossièrement et qu'une fiche de poste devra être établie. La personne recrutée sera un technicien de rivière contractuel sur 3 ans de catégorie B.

M. MATHIEU précise que tous les postes des chargés de mission sont contractuels et qu'en 2012 les CDD prennent fins.

M. GAST rappelle que beaucoup de personnes s'interrogent sur le travail des chargés de mission du SMIGIBA et de son contrôle. Il informe l'assemblée que lors du comité de rivière, les partenaires financiers et autres intervenants ont souligné la qualité du travail effectué par le SMIGIBA. Il confirme que les partenaires financiers ne souhaitent pas voir limiter le volume des actions du contrat de rivière car ça risquerait d'engendrer une baisse des financements.

M. CHAUTANT souhaite une réorganisation des missions et des travaux des chargés de mission, qui aboutirait à un gain de temps. Il est persuadé que l'organisation actuelle fait perdre du temps aux chargés de mission.

M. GAST informe l'assemblée que le temps de travail est maintenant suivi mensuellement pour chaque poste. M. MATHIEU renchérit en indiquant que cette comptabilité analytique va permettre de suivre la charge des salariés. M. GAST indique que le SMAVD (Syndicat de la Durance) a pris la décision d'embaucher 7 personnes supplémentaires pour réaliser les actions du contrat de rivière Durance. Il est conscient de la différence d'échelle financière mais pense que c'est un exemple à suivre.

M. CHAUTANT répond que les moyens financiers du SMAVD sont autrement plus important que ceux du SMIGIBA.

Mme NOGUER rappelle que le SMAVD existe depuis 1976 et qu'il est déjà passé par la période charnière dans laquelle se trouve aujourd'hui le SMIGIBA. Elle ajoute que Henri PIGNOLY, directeur de la structure, lui a en effet confirmé cet état de fait et que les élus du SMAVD ont pris la décision de surmonter ce passage charnière.

Mme MONTET demande si les statuts du SMAVD ont évolué dans le temps. Mme NOGUER indique que oui, notamment le SMAVD est concessionnaire du Domaine Public Fluvial de la Durance depuis Manosque jusque Avignon, et qu'il prend également la maîtrise d'ouvrage de certains travaux sur les digues communales.

M. MOULLET demande aux élus de la CC2B si la communauté de communes a voté pour le recrutement du technicien de rivière. Mme BARBET indique que non mais que lors des discussions qui ont suivi la présentation du SMIGIBA, les problèmes financiers que rencontrent la CC2B ne permettaient pas d'être favorable à une embauche au SMIGIBA. Les élus de la CC2B souhaiteraient que l'on s'engage plutôt vers un choix des actions à mener.

M. GAST rappelle que les élus du SMIGIBA sont libres de voter même si leur vote est contraire à ce que souhaite leur communauté de communes.

M. VASELI souhaite que le vote se fasse à bulletin secret. M. BOIVIN indique que toutes les dispositions ont été prises pour le faire à la demande des élus.

M. REYNAUD indique que la CC du Serrois a voté « oui » et que lui qui est contre le recrutement, va tout de même voter favorablement pour rendre compte de la décision de la CC.

M. BOIVIN invite les élus à passer au vote. La question est : êtes vous pour le recrutement d'un technicien de rivière?

Le dépouillement est assuré par Stéphanie BOUVIER.

Les résultats sont les suivants :

- 14 voix pour,

- 3 voix contre
- 1 vote blanc.

M. BOIVIN valide le vote.

Un technicien de rivière sera donc recruté sur 3 ans. Le SMIGIBA bénéficiera des subventions de l'Agence de l'eau et de la région PACA.

4 AVENANT AU CONTRAT DE CAROLYNE VASSAS

Carolyne VASSAS, chargée de mission au SMIGIBA, souhaite travailler à temps partiel à 80% dans le cadre d'un congé parental. C'est un temps partiel de droit, il ne peut lui être refusé. Un avenant à son contrat de travail lui sera proposé.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité.

5 AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU POSTE DE SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Le Président explique que le passage à temps partiel de Carolyne VASSAS va permettre de dégager de la trésorerie pour augmenter le temps de travail sur le poste de secrétariat-comptabilité. Celui-ci est actuellement à 40% et avec une participation du budget de Natura 2000 (environ 10%), il pourrait être à temps complet.

M. MICHEL demande si les subventions dont bénéficie le poste de Carolyne VASSAS pourront être basculées sur le poste de secrétariat comptabilité. **Une confirmation a été demandée à la suite du comité syndical : il s'avère que les subventions de l'agence de l'eau sont calculées au prorata du temps de travail.**

Mme MONTET s'interroge sur la conduite à tenir si Carolyne VASSAS souhaite reprendre un temps plein ultérieurement. Il est indiqué que le contrat d'Aurélie BELLET, qui occupe actuellement le poste de secrétariat-comptabilité, se finit en septembre 2012 et que celui de Carolyne VASSAS devrait être renouvelé le 30/04/2012.

Les membres du Comité Syndical vote à 17 voies pour et une abstention.

6 EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD POUR L'ENTREPRISE OTT

Dans le cadre de l'installation des stations de mesures des débits, le délai d'exécution des travaux était de huit semaines, or les travaux ont débuté en aout 2009 et ont été réceptionnés le 10 décembre 2010. Ce dépassement n'est pas le fait de l'entreprise, un certain nombre de problèmes sont apparus lors de la mise en service, de même une station a subi des avaries qui ont engendré un retard dans le déroulement du marché.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité l'exonération des pénalités de retard pour l'entreprise OTT.

7 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Afin d'élaborer le budget prévisionnel de l'année 2011, le débat d'orientation budgétaire a lieu. Il est rendu obligatoire de part la taille de la collectivité et présente les grandes orientations de l'année 2011.

Dans les tableaux suivants sont repris les éléments de la présentation.

<p>Fiche B1.1 : travaux de restauration de la végétation des cours d'eau</p>	<p>Reconnaissance de terrain pour détermination des travaux à réaliser</p> <p>Relevé des propriétés privées / envoi des conventions à chaque propriétaire / Réunions publiques / Lancer les travaux de restauration de la végétation / suivi technique des chantiers / Suivi administratif des marchés et des dossiers de demande de subvention</p>
<p>Fiche B1.2 : travaux pour rendre franchissable le seuil des Savoyons</p>	<p>Soutien technique pour désignation d'un Moe/ Demande de subventions / Suivi technique de l'étude et des travaux</p>
<p>Fiche B1.3 : étude de détermination des débits minimums biologiques</p>	<p>Finalisation de l'étude en cours / Comité de Pilotage prévu le 3 mars 2011 / Suivi technique de l'étude des volumes prélevables</p>

Fiche B1.6 : travaux de restauration piscicole des adoux + fiche B1.4 à B1.11	Reconnaissance de terrain / Rédaction d'un CCTP (adoux Garenne, Glacière, Fontenil, Beaumette) / suivi des travaux / Partenariat avec Fédé de Pêche et ONEMA
Fiche B1.8 : actions de lutte contre la Renouée du Japon	Reconnaissances régulières des sites infestés / Suivi des résultats du chantier test / Sollicitations des maîtres d'ouvrages et des financeurs / Réunions en mairie de Veynes et de Lus-la-Croix-Haute / Réalisation du chantier d'éradication de la Renouée en lit mineur / Travaux sur communes de Lus et Veynes
B2.1 + B2.4 : espace de liberté / plan de gestion	Rédaction CCTP / Désignation BE / Suivi études
Fiche B2.2 : diagnostic des digues de protection contre les crues	Suivi de l'étude en cours (Veynes, Serres, La Faurie, Montrond, Aspremont, Montmaur) / Lancement d'un marché pour les communes Laragne et Aspres
Fiche B2.5 : suivi de l'engravement du Buëch à Serres	Réunions avec EDF et la commune / Participation aux comités techniques de suivi de réalisation des études EDF
Fiche B2.6 : traitement des iscles	Non réalisé cette année
Fiche B2.12 : digue de Bourianne à Saint Julien en Beauchêne	Proposition de confortement de la digue
Fiche B2.13 : travaux d'élargissement de la Blaisance et de confortement de la digue	Proposition d'aménagements / Concertation riverains / Sollicitation des financeurs / Travaux?
Fiche B2.14 : Travaux digues chateaufort de Chabre	Reconnaissance de terrain / désignation d'un bureau d'études / suivi technique des travaux
Fiche B2.18 : travaux de confortement du seuil des Corrèardes	Proposition d'aménagements / Dossier loi sur l'eau / Reconnaissances de terrain / Marché pour désignation d'un Moe
Fiches B2.22 et B2.23 : protection de berge en aval de Eyguians	Reconnaissances de terrain / Rédaction DCE / Lancement de travaux
Fiche B2.26 : SIVU Chabestan	Reconnaissances de terrain / Désignation d'un Moe , d'une entreprise / Suivi des travaux
Fiche B3.2 : installation d'un réseau de suivi du débit du Buëch et de ses affluents	Maintenance du matériel / Jaugeages réguliers des débits pour tarage de la station / Maintenance régulière sur informatique des données réceptionnées / Inauguration des stations / Echange avec la préfecture
Fiche C2.2 : Édition de lettres d'information annuelle	Désignation d'un BE / Rédaction et conception graphique / validation en comité syndical / Impression / Diffusion
Fiche C2.2 : Site internet	Maintenance du site internet réalisé par un prestataire externe / Mise à jour du site
Fiche C2.4 : Édition d'un guide à destination des riverains de cours d'eau	Suivi de la finalisation du guide / comité de pilotage / Impression / Organisation de la diffusion du guide
Fiche C2.5 : Sensibilisation des scolaires (primaires)	Validation et suivi du contenu des programmes scolaires réalisés par un prestataire extérieur
Fiche C2.6 : réalisation d'un guide grand public sur le patrimoine naturel du Buëch	Non réalisé cette année
Fiche C3.1 : Réalisation d'une étude pour évaluer la pertinence des actions engagées	Rédaction d'un CCTP / Appel d'Offres / Suivi de l'étude / Organisation de comités de Pilotage / Présentation des résultats en comité syndical et en comité de bassin pour agrément (janvier 2012)

ACTIONS NATURA2000

Travaux d'entretien de la roselière du marais de Manteyer (A3)	Désignation d'une entreprise / Suivi des travaux / Signature de conventions avec les propriétaires
Suivi environnemental lors des travaux d'entretien de la ripisylve	Suivi des travaux / Elaboration d'un protocole d'identification des enjeux écologiques Suivi du castor
Elaboration de la charte Natura 2000 du marais de Manteyer (volet B)	Concertation avec les acteurs locaux
Projet d'un contrat Natura 2000 pour travaux sur adoux (A1)	Définition des aménagements / Travaux en partenariat avec la Fédération de Pêche
Animation de sorties nature (C3)	En collaboration avec différents prestataires
Implantation d'un panneau d'information / Exposition sur le marais de Manteyer (C1-C6)	Décision en comité de pilotage et groupes de travail
Evaluation des incidences Natura 2000	Assistance aux porteurs de projets/ Porter à connaissances/ veille sur les projets soumis à étude d'incidences

En fin de réunion, M. REYNAUD souhaite que tout type de sollicitations des entreprises privées bénéficiant des actions réalisées par le SMIGIBA, pour une participation financière aux missions du syndicat, doivent être débattues au comité syndical. Il prend comme exemple l'interpellation de TOTAL au comité de rivière. M. REYNAUD s'inquiète des demandes ultérieures qui pourraient être faites, notamment auprès des ASA.

L'assemblée décide que ce type de sollicitations soient débattues en comité syndical.

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.